

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
02/09/2022

Nombres de membres en exercice : 11

Nombres de membres Présents : 6

Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
02/09/2022

Nombre de procurations : 0

Nombre de votants : 6

Séance du 08 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le huit septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : CORREIA J., DOMINGO J.D ;LAUBRAY. J, PICHEYRE V., VAILLS S.,

Absents excusés : BADIE F., DABOUIS N, MIRAN P., PUJOL D.BRILLIARD M,

OBJET DE LA DELIBERATION :
DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DÉCIDE de procéder à la décision modificative suivante sur le budget communal :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6135 : Locations mobilières	15 825.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6228 : Divers	0.00 €	30 684.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 825.00 €	30 684.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	1 157.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	1 157.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	45 310.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	45 310.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7022 : Coupes de bois	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 341.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 341.00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	1 157.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	1 157.00 €	0.00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 441.00 €
R-748311 : Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 387.00 €
R-748388 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	42 828.00 €

Total FONCTIONNEMENT	16 982.00 €	75 994.00 €	1 157.00 €	60 169.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 310.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	45 310.00 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 000.00 €
R-1312 : Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R-1313 : Départements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 933.00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	29 250.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	68 183.00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00 €	4 003.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	4 003.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21571 : Matériel roulant - Voirie	0.00 €	59 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	62 825.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	122 325.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2318 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	8 450.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	1 715.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	10 165.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	136 493.00 €	0.00 €	136 493.00 €
Total Général				
		195 505.00 €		195 505.00 €

DECIDE d'inscrire ces montants sur le budget communal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 8 septembre 2022



Voies et délais de recours

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.

À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr